

Voici pourquoi les cantines scolaires seront fermées la semaine prochaine



Publié le 17 mai 2024 par [Véronique Bertrand](#)

Du mardi 21 mai au vendredi 24 mai, les agents du Périscolaire à Paris seront en grève de 11 h 25 à 12 h 25, soit pendant la cantine. Les parents vont devoir s'organiser. Mais pourquoi cette grève ?

- [Plus de 90 % d'insatisfaits !](#)
- [Pourquoi cette grève ?](#)
- [Une manifestation prévue](#)

A cause de **la grève des animateurs du temps périscolaires**, les **630 cantines scolaires** de la ville de Paris risquent d'avoir beaucoup de mal à fonctionner la semaine prochaine. Peut-être seront-elles obligées de fermer, et les parents qui travaillent devront se débrouiller pour assurer **le déjeuner de leur enfant**.

Plus de 90 % d'insatisfaits !

Le sondage réalisé par le syndicat auprès des 220 responsables éducatifs ville, montre que plus de 90 % d'entre eux sont insatisfaits de leurs conditions de travail, et 96 % de leur salaire ! Plus grave encore pour l'organisation du temps périscolaire : deux tiers d'entre eux ne souhaitent pas continuer à travailler à ce poste !

Des mobilisations avaient déjà eu lieu à plusieurs reprises en novembre et décembre 2023, ainsi qu'en janvier 2024. Mais, « *Les mesures prises à ce jour par la Ville de Paris suite aux mobilisations des*

personnels restent très insuffisantes », explique le Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes dans *actuParis*.

Pourquoi cette grève ?

Il y a plusieurs raisons :

- Les animateurs municipaux sont souvent vacataires : ils n'ont donc pas de stabilité de l'emploi.

- Ils sont rémunérés à l'heure et non au forfait, comme les contractuels ou les titulaires.

- Le taux d'encadrement pour l'accueil périscolaire est bien souvent non respecté et insuffisant. Il doit être d'**un animateur pour 14 enfants** en [école maternelle](#) et d'**un animateur pour 18 enfants** en [école primaire](#).

- Or, seuls 1 % des animateurs auraient un diplôme professionnel ! Les autres sont titulaires d'un Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou n'ont pas de diplôme du secteur. Il faut savoir qu'une équipe d'animateurs ne doit pas comporter plus de 20 % de personnel non qualifié. Cela a des conséquences sur les conditions d'accueil : les animateurs ne sont formés ni au change des enfants ni à la prise en charge d'[enfants handicapés](#).

Une manifestation prévue

Pour faire part de leur mécontentement et pour espérer faire évoluer leur situation, les animateurs du temps périscolaire manifesteront devant la mairie de Paris le jeudi 23 mai 2024 à 14 heures.

Ils réclament une catégorie A pour les responsables éducatifs et les AAP (animateur des administrations parisiennes, une catégorie B pour les animateurs et ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles), un contrat de travail pour chaque animateur vacataire, une augmentation de la prime IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour tous, plus de postes pour les enfants en situation de handicap, plus de poste pour l'hygiène des enfants, le versement de la prime REP/REP + (indemnités dans l'éducation prioritaire) pour les animateurs et les ASEM.